

SERVICE PUBLIC

D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



RAPPORT ANNUEL - EXERCICE 2022

Prix et qualité du service de l'assainissement non collectif

*Rapport relatif au prix et à la qualité
du service public d'assainissement
non collectif pour l'exercice 2021
présenté conformément à l'article
L.2224-5 du code général des
collectivités territoriales.*

I. Caractérisation technique du service public de l'assainissement non collectif	- 3 -
1. Organisation administrative du service.....	- 3 -
2. Estimation du nombre d'installations d'assainissement non collectif et de la population desservie.....	- 3 -
3. Prestation assurée dans le cadre du service	- 4 -
4. Conditions d'exploitation du service.....	- 4 -
II. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif.....	- 5 -
III. Activités du service	- 6 -
IV. Tarification et recettes du service public de l'assainissement non collectif	- 8 -
1. Fixation des tarifs en vigueur	- 8 -
2. Prix du service de l'assainissement non collectif	- 8 -
3. Recettes d'exploitation	- 8 -
V. Indicateurs de performance du service de l'assainissement non collectif	- 10 -

I. Caractérisation technique du service public de l'assainissement non collectif

1. Organisation administrative du service

La Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne a été créée le 1^{er} janvier 2017. Elle est issue de la fusion entre la Communauté de Communes Tude et Dronne et la Communauté de Communes d'Horte et Lavalette. Cette fusion implique deux modes de gestion du SPANC sur son territoire : une partie en régie et une autre partie en prestation externalisée avec la société VEOLIA.

Le contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif est réalisé en prenant en compte l'évaluation de l'installation au regard des risques environnementaux et dangers sanitaires et selon la périodicité suivante :

	Périodicité de contrôle de bon fonctionnement
Absence d'installation	2 ans
Installation non conforme <i>présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque environnemental avéré</i>	5 ans
Installation non conforme <i>incomplète, significativement sous dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs hors zone à enjeu sanitaire ou environnemental</i>	10 ans Ramenée à 5 ans pour les filières qui doivent être vidangées à 30% du volume utile et sans contrat d'entretien
Installation présentant des défauts d'entretien ou d'usure	10 ans Ramenée à 5 ans pour les filières qui doivent être vidangées à 30% du volume utile et sans contrat d'entretien
Installation ne présentant pas de défauts d'entretien ou d'usure	10 ans Ramenée à 5 ans pour les filières qui doivent être vidangées à 30% du volume utile et sans contrat d'entretien

2. Estimation du nombre d'installations d'assainissement non collectif et de la population desservie

La population sur le territoire est d'environ 17 721 habitants.

Le nombre global d'installations d'assainissement non collectif est estimé à environ 8 000 dont 500 immeubles vacants, soit un parc actif de 7 500 dispositifs environ.

3. Prestation assurée dans le cadre du service

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif imposé par l'article L2224-8 du CGCT, soit :

- ❖ Le contrôle (conception + réalisation) des installations d'assainissement neuves ou réhabilitées,
- ❖ Le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des installations.

4. Conditions d'exploitation du service

La gestion du service s'effectue en régie pour le secteur concernant l'ancienne CdC Tude et Dronne, et en prestation externalisée avec la société VEOLIA pour le secteur concernant l'ancienne CdC Horte et Lavalette.

- ❖ **L'exploitation du SPANC en Régie** par la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne concerne les communes de :

AUBETERRE SUR DRONNE, BARDENAC, BAZAC, BELLON, BESSAC, BONNES, BORS DE MONTMOREAU, BRIE SOUS CHALAIS, CHALAIS, CHATIGNAC, COURGEAC, COURLAC, CURAC, DEVIAT, LES ESSARDS, JUIGNAC, LAPRADE, MEDILLAC, MONTBOYER, MONTIGNAC LE COQ, MONTMOREAU, NABINAUD, NONAC, ORIVAL, PALLUAUD, PILLAC, POUILLIGNAC, RIOUX MARTIN, ROUFFIAC, SAINT ROMAIN, SAINT SEVERIN, SALLES LAVALETTE, SAINT AVIT, SAINT LAURENT DES COMBES, SAINT MARTIAL, SAINT QUENTIN DE CHALAIS ET YVIERS.

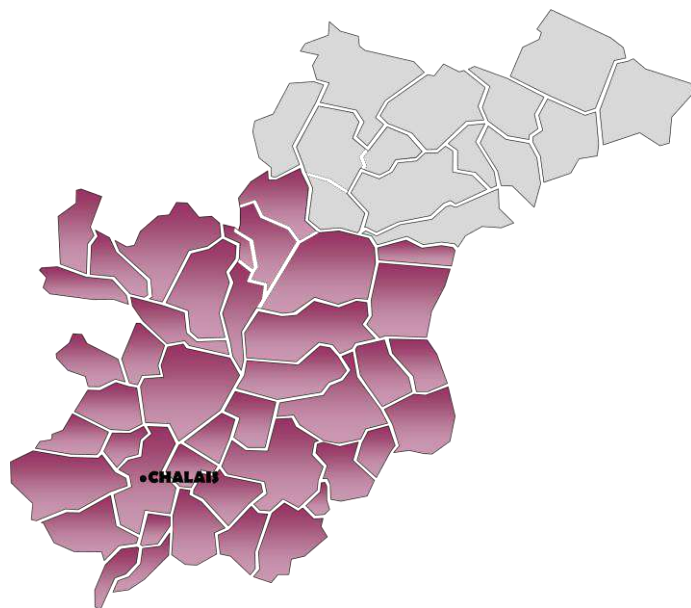


Figure 1. Secteur géré en régie

Il se situe à l'antenne de Chalais : 2 rue Jean Rémon, BP 70051 - 16210 CHALAIS.

- ❖ **L'exploitant du SPANC en prestation externalisée avec la société VEOLIA** concerne les communes de :

BLANZAGUET, BOISNE LA TUDE, CHADURIE, COMBIERS, EDON, FOUQUEBRUNE, GARDE LE PONTAROUX, GURAT, MAGNAC LAVALETTE, RONSENAC, ROUGNAC, VAUX LAVALETTE, VILLEBOIS LAVALETTE.

Il se situe à l'antenne de Villebois-Lavalette : 4 rue André Bouyer - 16320 Villebois Lavalette.

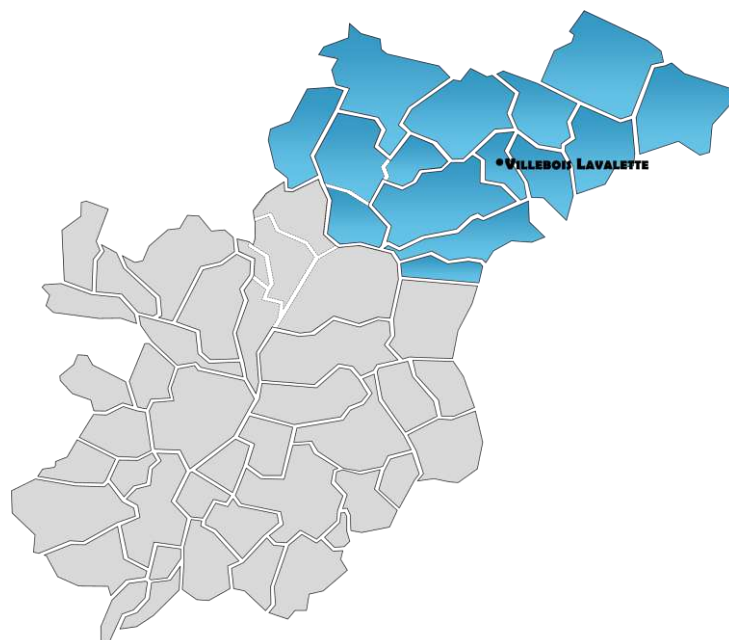


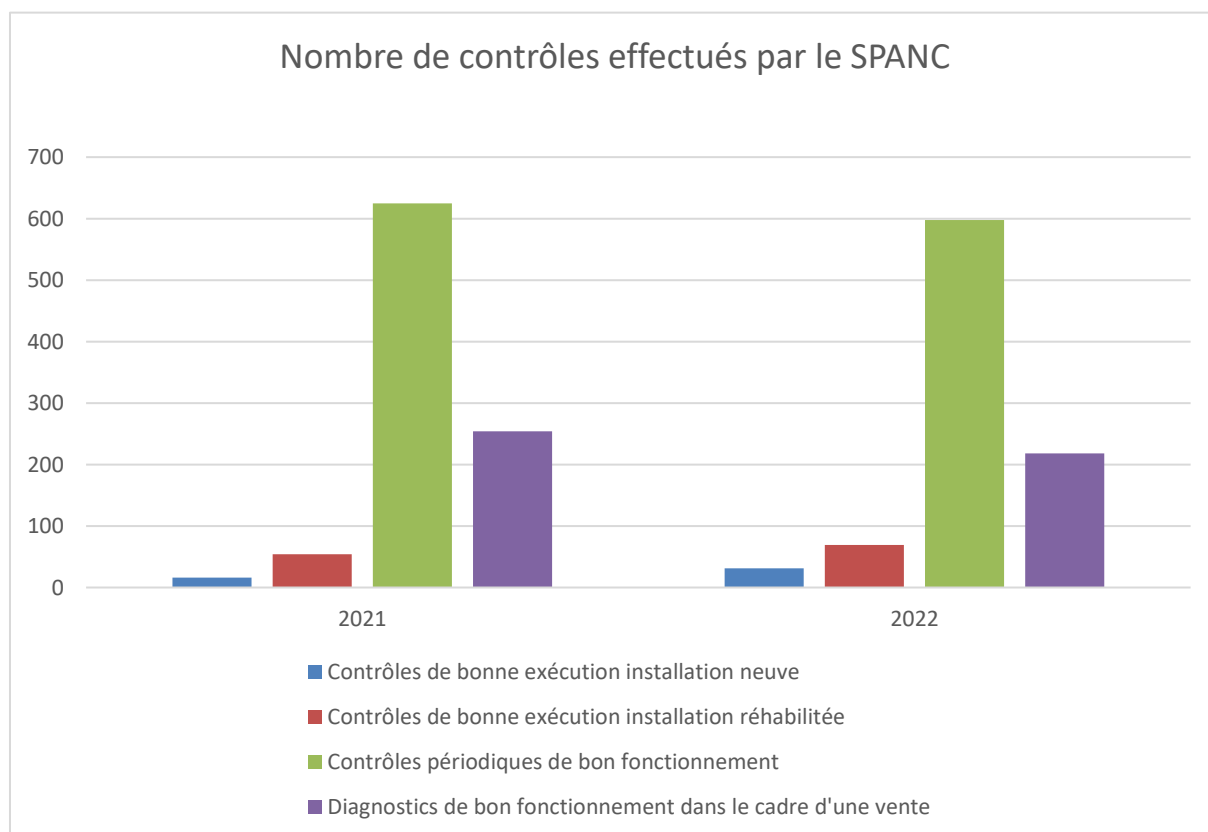
Figure 2. Secteur géré en prestation externalisée

II. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

		Nombre de points	Points obtenus
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif			
	+ 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	20	20
	+ 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	20	20
	+ 30 : pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif ;	30	30
	+ 30 : pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné ;	30	30
B – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place			
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations ;	10	0
	+ 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations ;	20	0
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	0
	TOTAL	140	100

III. Activités du service

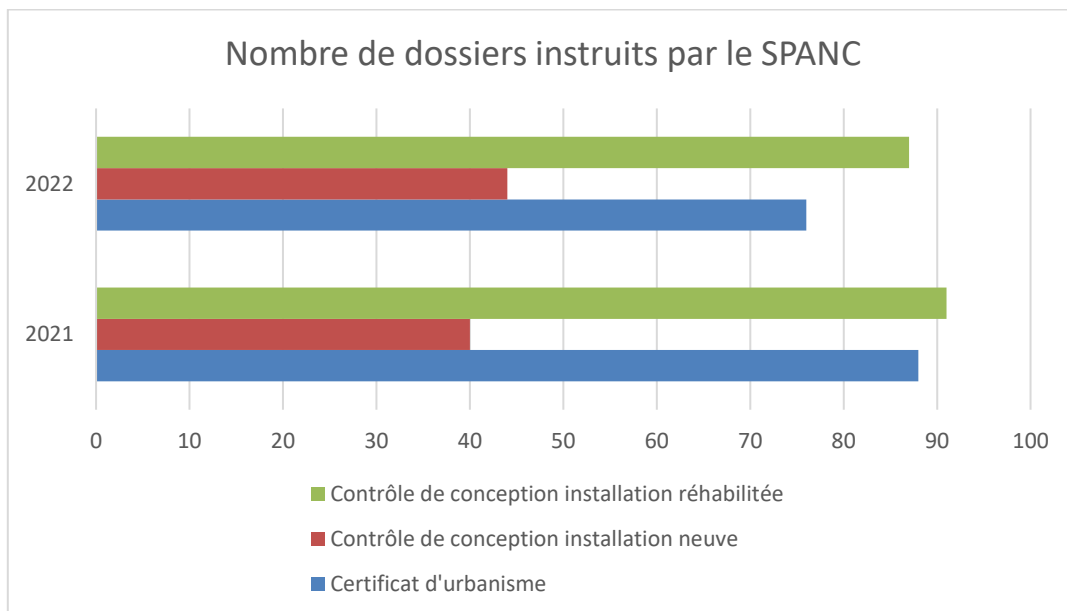
Prestation	2021	2022
Avis sur certificats d'urbanisme	88	76
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (ventes incluses)	879	816
Opération d'entretien	0	0
Opération de vidange (y compris traitement)	0	0
Traitement des matières de vidange	0	0
Contrôle de conception Installation neuve	40	44
Contrôle de bonne exécution Installation neuve	16	31
Contrôle de conception Réhabilitation	91	87
Contrôle de bonne exécution Réhabilitation	54	69
Réalisation d'installations	0	0
Total interventions	1 168	1 123



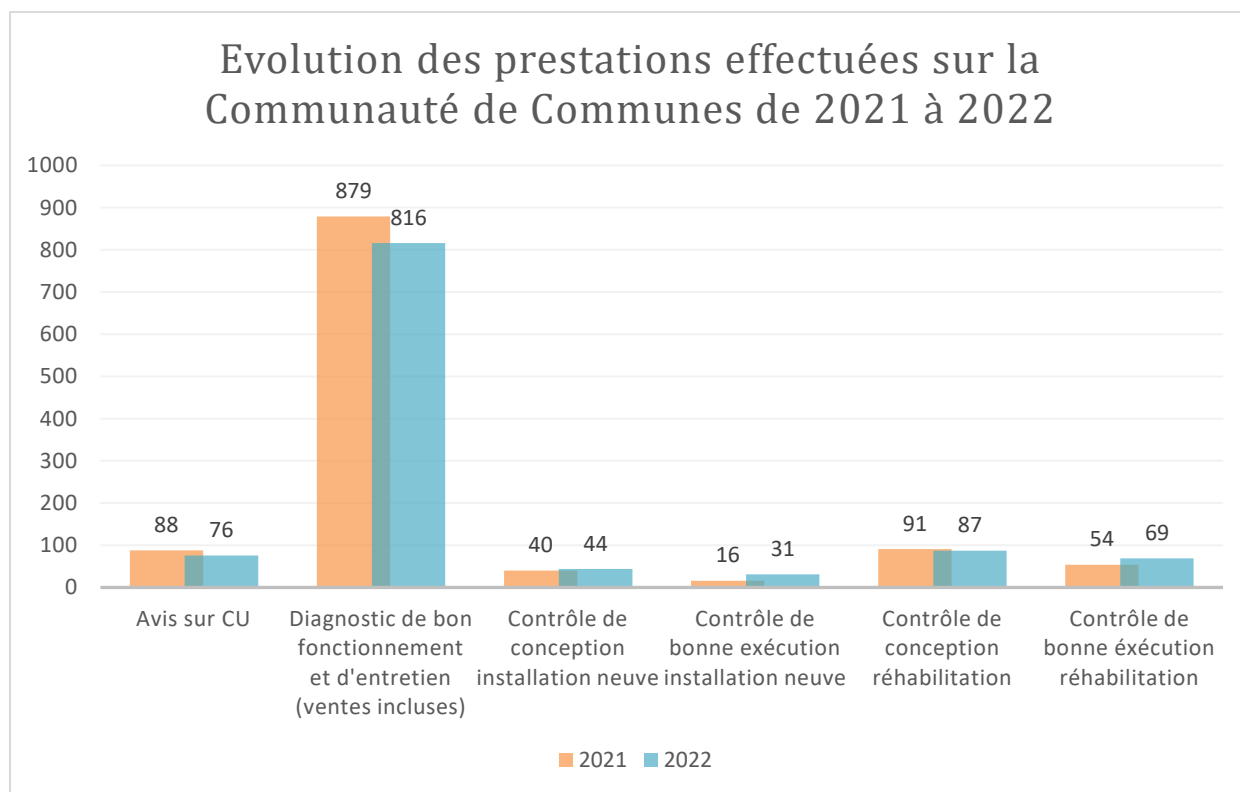
Pour sa dernière année de contrat, la société Veolia n'a encore pas atteint ses objectifs pour la quatrième année consécutive, avec seulement 110 contrôles périodiques réalisés contre un objectif de 300 par an pour le SPANC externalisé sur le secteur nord.

Les diagnostics dans le cadre des ventes immobilières ont légèrement baissé en 2022 après une augmentation progressive depuis 2015.

Les travaux d'assainissement non collectif ont quant à eux augmenté en 2022, ce qui se supposait bien compte tenu de l'augmentation de l'instruction des projets en 2021.



Comme pressenti en 2021 avec l'instruction de nombreux certificats d'urbanisme, l'instruction des permis de construire a légèrement augmenté en 2022.



IV. Tarification et recettes du service public de l'assainissement non collectif

1. Fixation des tarifs en vigueur

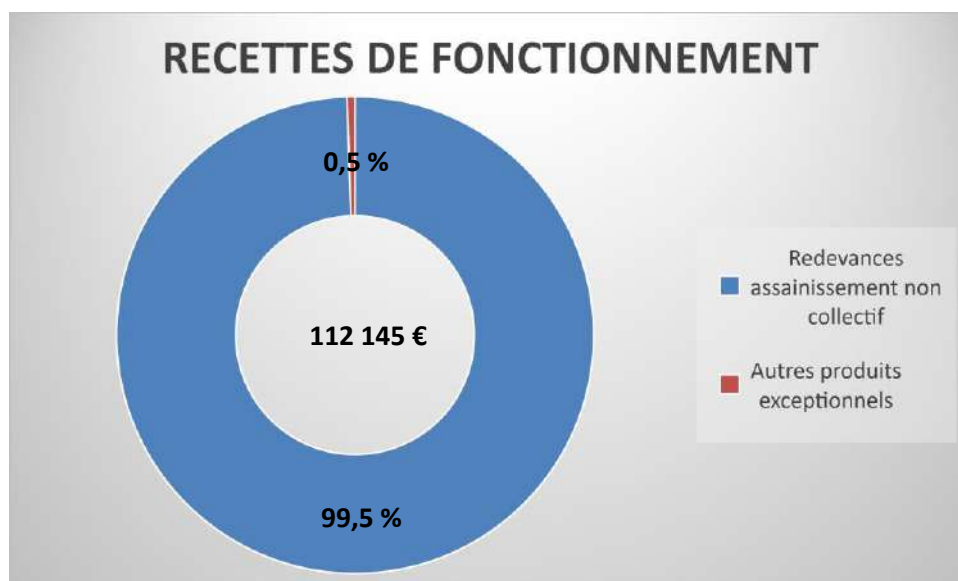
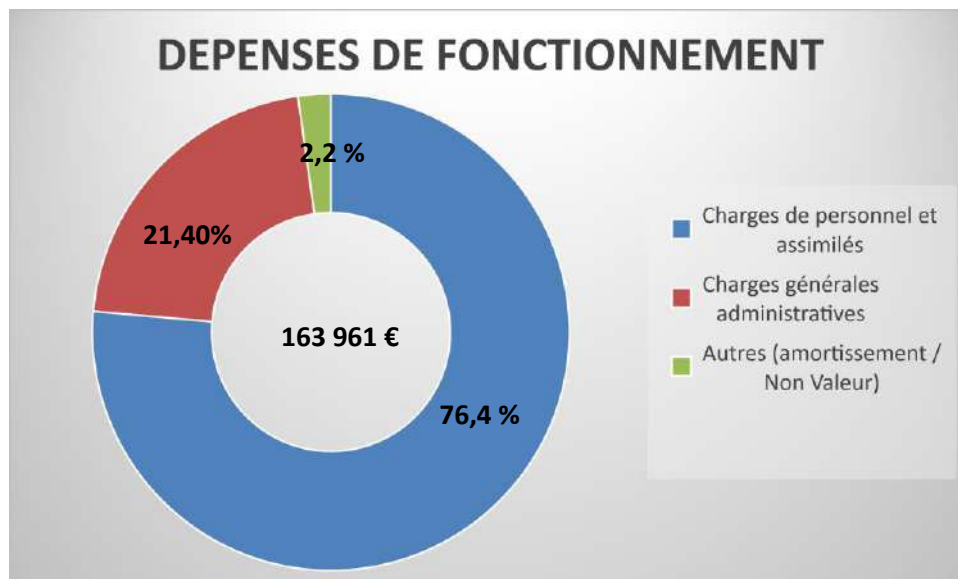
La délibération du 14 novembre 2017 a fixé les nouveaux tarifs qui sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2018 sur l'ensemble de la communauté de communes Lavalette Tude Dronne (régie + prestation de service).

2. Prix du service de l'assainissement non collectif

	Désignation	Tarifs 2018
Part de la collectivité (non assujettie à la TVA)	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	116€
	Diagnostic assainissement lors d'une vente	116€
	Contrôle de conception d'installation neuve	150€
	Contrôle de conception d'installation réhabilité	150€

3. Bilan d'exploitation 2022

<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE</u>	Sommes	Pourcentage
Total des recettes de fonctionnement	112 144.57 €	100 %
Recettes liées à la facturation des abonnés	111 528.98 €	99.50 %
Programme de réhabilitation de l'Agence de l'Eau	0.00 €	0.00 %
Autres produits exceptionnels	615.59 €	0.50 %
<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE</u>		
Total des dépenses de fonctionnement	163 960.84 €	100 %
Charges de personnel et frais assimilés	125 244.94 €	76.40 %
Charges générales	35 071.90 €	21.40 %
Autres (amortissement)	3 644.00 €	2.20 %



Le budget SPANC présente un déficit annuel et constant, une réévaluation de la redevance devra être estimée et mise en place afin de rétablir l'équilibre budgétaire.

V. Indicateurs de performance du service de l'assainissement non collectif

➤ Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Il est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013 comme le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2022
Nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes depuis la mise en place du service	2 029
Nombre d'installations contrôlées dont la non-conformité n'a pas été décelée + nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	6 146
Dont nombre d'installations à réhabiliter en cas de vente	1 819
<u>Nombre total d'installations contrôlées*</u> depuis la mise en place du service	7 179
Taux de conformité (%) selon l'arrêté du 2 décembre 2013 (incluant travaux de mise en conformité non urgents)	85.61%
Taux de conformité strict (%) <u>ne comprenant pas</u> les travaux de mise en conformité non urgents	60.50%
<u>Nombre d'installations jamais visitées</u> et à visiter en 2023 (secteur Nord)	349
Parc Global actif – CDC LTD (inclus les systèmes non visités)	7 528

*Réactualisation du parc d'ANC suite à des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif pour la commune de Chalais et de la création d'un nouveau réseau d'assainissement collectif pour la commune de Montboyer.